



Communiqué de presse – 21 novembre 2017

L'association SPARADRAP défend les droits des enfants soignés et hospitalisés



A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, l'association SPARADRAP était invitée par le Défenseur des droits dans le cadre de sa visite des services pédiatriques du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Créteil et de la table-ronde portant sur le suivi des recommandations relatives à la prise en charge des enfants et des adolescents au sein des établissements de santé.

En 2015, alerté par les associations membres du groupe de travail "enfants et hôpital", dont faisait partie SPARADRAP, le Défenseur des droits avait émis une décision cadre et formulé une quinzaine de recommandations visant à garantir le respect des droits des enfants et des adolescents hospitalisés au sein d'un établissement de santé.

En 2016, le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU avait, de son côté, émis des recommandations à la France pour que soient réexaminés les conditions régissant l'hospitalisation afin de mieux respecter les droits de l'enfant et autoriser les parents à accompagner leurs enfants et à s'occuper d'eux lorsqu'ils sont hospitalisés.

Aujourd'hui, dans son rapport sur les droits de l'enfant, le Défenseur des Droits rappelle encore les progrès à faire en ce qui concerne les droits des enfants hospitalisés.

Présente aux côtés du Défenseur des Droits lors de cette visite au CHI de Créteil, Françoise Galland, directrice et cofondatrice de l'association SPARADRAP apprécie que le Défenseur des Droits reste vigilant sur les thématiques qui sont au cœur des missions de l'association depuis 25 ans.

« Nous sommes particulièrement sensibles au fait que le Défenseur des Droits ait insisté sur la nécessité pour les soignants d'être formés spécifiquement à la prise en charge des enfants et sur le fait que la présence parentale au sein des hôpitaux puisse être reconnue comme un droit et réellement facilitée ».



La visite au CHI de Créteil est l'occasion de mettre en lumière des initiatives positives mises en place dans certains services pédiatriques pour favoriser une meilleure prise en charge de la douleur et pour faciliter la présence des proches. Ainsi, pour rassurer les enfants et limiter leur douleur, le CHI de Créteil propose des consultations infirmières pré-opératoires pour bien les informer et les accompagner lors de l'endormissement, en utilisant des techniques de distraction et d'hypnose. En service de néonatalogie, pour permettre aux parents d'être présents auprès de leur bébé hospitalisé, une chambre-parent est accolée à chaque chambre-bébé.

Cependant, rappelle Françoise Galland, « malgré des avancées certaines qu'il faut valoriser, les acquis restent encore fragiles, comme le prouvent les trop nombreux témoignages de parents ou de soignants que nous recevons à l'association. Ainsi SPARADRAP continuera d'agir et de proposer des solutions concrètes en pédiatrie pour favoriser le respect des droits des enfants soignés et hospitalisés ».

Pour en savoir plus :

- **Sur l'association SPARADRAP :**

L'association SPARADRAP a été créée en 1993 par des parents et des professionnels de santé pour faire en sorte que les enfants soient respectés dans leurs besoins affectifs et relationnels en dépit des contraintes de la maladie, des traitements et de l'hospitalisation.

L'association informe les enfants et les parents grâce au site www.sparadrap.org et aux guides illustrés SPARADRAP qui expliquent les soins aux enfants et à leurs parents.

L'association propose également un large panel de formations continues pour les professionnels de la santé sur la prise en charge de la douleur de l'enfant, l'information des familles, le rôle et la place des proches.

- **Sur les droits des enfants hospitalisés :**

- Voir le [Rapport « Droits de l'enfant en 2017 : au miroir de la convention internationale des droits de l'enfant »](#), pages 70-74 sur les enfants hospitalisés
- Voir [la Décision cadre MDE-MSP-2015-190 du 4 septembre 2015 relative au respect des droits des enfants et adolescents au sein des établissements de santé.](#)
- Voir le [Dossier de conseils SPARADRAP sur les droits de l'enfant à l'hôpital](#)

Contact presse

Malka Jakubowicz – Association SPARADRAP - 01 43 48 76 48 – communication@sparadrap.org